

Q1. Plus de 95% des entreprises françaises sont des TPE et PME. Elles représentent plus de 70% de création nette d'emplois. Mais ces entreprises sont confrontées des problèmes de financement qui compromettent leur développement : faiblesse de fonds propres, accès très difficile aux concours bancaires.

Quelles mesures comptez-vous prendre en matière de financement pour les TPE et PME ?

Comme vous le soulignez, les TPE et PME françaises rencontrent un problème aigu de financement, les empêchant de jouer le rôle moteur qui est le leur, que ce soit en termes de création d'emplois qualifiés, mais aussi d'innovation. Certaines causes sont nationales, mais le problème de fond me semble l'incidence d'un système financier international, promouvant la spéculation au détriment du réel développement physique. C'est de ce point de vue que **ma campagne présidentielle vise avant tout à remettre en cause le pouvoir exercé par les milieux financiers de la City de Londres, de Wall Street et de leurs relais en France, qui nous ont conduits dans la crise actuelle.** Un changement global est nécessaire, pour passer d'une logique de gain financier à court terme à une logique de production à moyen et long terme.

Dans ce but, un certain nombre de mesures d'urgences doivent être prises :

- **Les banques de dépôts et de crédit doivent être libérées de l'emprise des banques d'affaires spéculatives,** qui se nourrissent d'un argent devant normalement servir le développement. Cette séparation permettra de nettoyer ces « écuries d'Augias », qui sont devenues les banques, sous la forme d'**une procédure de mise en faillite ordonnée.** Alors, nous retrouverons des banques de crédit, dont le rôle exclusif sera de financer nos PMI-PME.
- **La loi française du 3 janvier 1973, ainsi que l'article 123 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne (TFUE) doivent être abolis,** afin que l'Etat retrouve la possibilité de créer l'environnement propice à l'investissement et la croissance, avec **l'utilisation de crédit productif public.** De grands projets infrastructurels et industriels, une recherche fondamentale « à la frontière », redeviendront possibles. Les PMI-PME seront portées par cette dynamique d'expansion.

Une fois ces freins structurels effacés, je propose de créer **une banque publique d'investissement ou un pôle financier public**, incluant les moyens actuels d'Oséo, avec un secteur spécialisé dans les PME-PMI en particulier innovantes. Son rôle sera d'encourager des **mittelstand à la française**, fondées sur un homme promouvant une idée avec une équipe pour la réaliser. Doté d'antennes régionales et départementales, elle pourra entrer dans le capital de PME-PMI sous forme de nationalisations temporaires, pour assurer leur restructuration et leur refinancement et/ou reprendre les activités en danger, en vue finalement de les restituer au secteur privé lorsque l'amélioration pourra être constatée.

Pour leur assurer plus de débouchés, et dans la logique d'une préférence économique nationale, un « **Small business Act** » à la française devra assurer que **les PME-PMI bénéficient de plein droit de 25% de tout contrat confié à une instance gouvernementale**. Cela n'est pas prévu dans les normes européennes, mais l'on sait que celles-ci ne sont pas destinées à une survie ordonnée. Enfin, afin que de nouvelles activités ne soient pas « étouffées dans l'œuf » par la concurrence de pays pratiquant le dumping social et une politique de bas salaires, **des mesures de protection devront être prises**, le temps qu'elles atteignent la taille leur permettant de faire face.

Q2. Cinq millions de Français environ investissent dans les sociétés cotées en bourse. Mais faute d'organisation du marché en faveur des TPE et PME, très peu d'entre-elles bénéficient de cette source de financement qui est pourtant nécessaire à leur développement et par conséquent, à la création d'emplois.
En cette période où la montée du chômage s'installe, que prévoyez-vous pour encourager les particuliers à investir dans les entreprises non cotées ?

D'une part, la bourse est aujourd'hui sous influence de spéculateurs à court terme, plutôt que d'investisseurs à long et moyen terme ; d'autre part, les banques sont réticentes à prêter aux PMI-PME, notamment aux « jeunes pousses » et aux TPE. Elles jugent ce type d'activités trop gourmandes en capitaux et trop risquées.

Il faut donc, pour palier à cette situation et compléter l'intervention de la future banque publique d'investissement (section PMI-PME), accorder des avantages aux particuliers investissant directement dans les entreprises non cotées. Je verrais d'abord un système

d'assurance en cas de pertes, couvertes par la puissance publique jusqu'à un certain niveau d'investissement, par exemple 50 000 euros.

L'on pourrait aussi imaginer, à l'image des FCPI existant en matière d'ISF, des fonds de placement dans l'innovation (FPI) et des fonds d'investissement de proximité (FIP), permettant aux particuliers de bénéficier de déductions fiscales sur l'impôt sur le revenu sous réserve d'un plafond de 20 000 euros. Cela permettrait de mobiliser une épargne populaire locale.

Q3. L'épargne de proximité constitue un moyen de financement idéal pour les TPE et les PME qui n'ont pas encore la taille suffisante pour accéder au marché libre ou à Alternext. Ces dernières années, certains avantages fiscaux avaient le mérite d'encourager ces investissements de proximité. Mais les mesures récentes prises par les autorités tendent à réduire sensiblement ces avantages.

Quel dispositif comptez-vous proposer en remplacement de ces avantages fiscaux ?

Notre initiative pour le développement d'une organisation des marchés d'actions de proximité en faveur des TPE et PME vous paraît-elle être une solution à développer ?

Oui, la solution consiste en des actions de proximité impliquant davantage les agences économiques régionales, les Chambres de commerce et d'industrie et les futures banques de crédit que je préconise, dont ce sera le métier spécifique de financer les entreprises.

Sémaphore et le répertoire des aides publiques aux entreprises devraient permettre un accès « sur mesure » aux aides actuelles, souvent méconnues ou mal connues par les chefs d'entreprise. Pour cela, ils devraient disposer d'un interlocuteur qui les guide et les rapproche des investisseurs privés pour établir un réel climat de confiance. Ce contact direct, qui ne peut être organisé qu'au niveau régional et départemental, est un élément manquant de notre société, de conception générale trop administrative et insuffisamment dynamique.